



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 49657

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de la confédération « Jeunesse en plein air » (JPA) au regard du risque de diminution de la subvention allouée par le Ministère de l'éducation nationale. La JPA est un partenaire éducatif complémentaire de l'éducation nationale. Cette confédération participe à la réussite éducative en remplissant une fonction sociale essentielle auprès des élèves et de leurs familles. Elle contribue à organiser des classes de découverte pour les établissements scolaires ou encore à faire du droit aux vacances une réalité pour de nombreux enfants qui en seraient privés. Pour mener à bien son action au bénéfice de la jeunesse, il importe que la JPA puisse compter durablement sur le soutien de l'État. Aussi, elle souhaiterait qu'il lui confirme la pérennité des moyens accordés par l'éducation nationale à la JPA et la volonté de reconduire l'engagement de l'État dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Texte de la réponse

La confédération Jeunesse au Plein Air (JPA) est une association qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement de la JPA en faveur de la réduction des inégalités et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par la confédération, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives de la JPA étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'État constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 970 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement Jeunesse au Plein Air.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49657

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1212

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7757